

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Code produit : **940**

Nom du produit : **Bleu de bromothymol**

Numéro d'enregistrement REACH : Ce produit est un mélange - numéro d'enregistrement REACH : voir paragraphe 3

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillée

Utilisations identifiées : Réactif à usage laboratoire

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Laboratoires Dujardin-Salleron 37210 Noizay France Tél. +33 (0)2 47 25 58 25
courriel : info@dujardin-salleron.com - site : www.dujardin-salleron.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence INRS : +33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance/du mélange

Classification (Règlement (CE) N° 1272/2008)

Liquide inflammable, Catégorie 2, H225

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnés dans ce chapitre, voir section 16

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (Règlement (CE) N° 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mentions d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

2.3 Autres dangers

Aucun à notre connaissance dans des conditions normales

SECTION 3. Composition/informations sur les composants

Nature chimique : Solution hydro-alcoolique

3.1 Substance : non applicable

3.2 Mélange :

Composants non dangereux (Règlement (CE) N° 1272/2008)

Nom Chimique (Concentration) :

Bleu de bromothymol (< 0,5%)

N°CAS	N° CE	N° REACH	Classification
76-59-5	200-971-2	-	Non considéré comme dangereux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 940

Nom du produit : Bleu de bromothymol

V 16.4



Composants dangereux (Règlement (CE) N° 1272/2008)

Nom Chimique (Concentration) :

Alcool éthylique (Éthanol éthylique (≥ 59% - < 61%))

N°CAS	N° CE	N° REACH	Classification
64-17--5	200-578-6	01-2119457610-43 XXXX	Liquide inflammable, Catégorie 2, H225
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnés dans ce chapitre, voir section 16			

SECTION 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : faire respirer de l'air frais.

En cas de contact avec la peau : se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau courante en maintenant les paupières écartées. Si nécessaire, consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion : faire boire immédiatement de l'eau (maximum 2 verres). En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune description de symptômes toxiques n'a été rapportée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2), Mousse, Poudre sèche, Eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour ce mélange.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

La formation de mélanges explosibles avec l'air peut se produire dès les températures normales.

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

5.4 Information supplémentaire

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Empêcher les eaux d'extinction de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. Porter les récipients hors de la zone de danger, refroidir à l'eau.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les non-secouristes: Éviter le contact avec la substance. Ne pas respirer les vapeurs, aérosols. Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulter un spécialiste.

Conseil pour les secouristes: Équipement de protection, voir section 8.

6.2 Protection pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter les résidus à l'égout.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Obturer les siphons. Collecter, lier et pomper les produits répandus.

Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux (voir sections 7 et 10).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 940

Nom du produit : Bleu de bromothymol

V 16.4



Ne jamais remettre de la matière déversée dans les récipients d'origine en vue d'un recyclage. Ramasser avec un matériau absorbant et neutralisant par exemple le Trivorex® (PREVOR). Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement. Collecter dans des récipients appropriés, fermés.

6.4 Indications diverses

Éliminer immédiatement les quantités renversées.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Respecter les mises en garde de l'étiquette.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène

Enlever tout vêtement souillé. Une protection préventive de la peau est recommandée. Se laver les mains après le travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage : + 15°C à +25°C

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé, loin des sources de chaleur et d'ignition.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation spécifique prévue à l'exception de celles mentionnées à la section 1.2.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ethanol (64-17-5)

Base	Valeur	Valeurs limites seuil	Remarques
VLEP	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	1.000 ppm 1.900 mg/m ³	Limite indicative
	Valeur Limite Court Terme	5.000 ppm 9.500 mg/m ³	Limite indicative

Dose dérivée sans effet (DNEL)

DNEL travailleurs, court terme	Effets locaux	par inhalation	1900 mg/m ³
DNEL travailleurs, long terme	Effets systémiques	par voie cutanée	343 mg/kg Poids corporel
DNEL travailleurs, long terme	Effets systémiques	par inhalation	950 mg/m ³
DNEL consommateur, court terme	Effets locaux	par inhalation	950 mg/m ³
DNEL consommateur, long terme	Effets systémiques	par voie cutanée	206 mg/kg Poids corporel
DNEL consommateur, long terme	Effets systémiques	par inhalation	114 mg/m ³
DNEL consommateur, long terme	Effets systémiques	par voie orale	87 mg/kg Poids corporel

Procédures recommandées de contrôle

Les méthodes de mesure de l'atmosphère sur le poste de travail doivent satisfaire aux exigences des normes DIN EN 482 et DIN EN 689.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 940

Nom du produit : Bleu de bromothymol

V 16.4



Concentration prédite sans effet (PNEC)

Ethanol (64-17-5)

Eau douce	Sédiment d'eau douce	Eau de mer	Sol	Dégagement intermittent d'eau	Station d'épuration des eaux usées	Oral
0,96 mg/l	3,6 mg/kg	0,79 mg/l	0,63 mg/kg	2,75 mg/l	580 mg/l	720 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection individuel.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

contact total :	Matière des gants :	Caoutchouc nitrile
	Épaisseur du gant :	0,11 mm
	Temps de pénétration :	> 480 min

contact par éclaboussures	Matière des gants :	Caoutchouc nitrile
	Épaisseur du gant :	0,11 mm
	Temps de pénétration :	> 480 min

Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme correspondante EN374.

Protection corporelle

Porter un vêtement de protection pour produits chimiques approprié, pourvu d'un marquage CE.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire en cas d'apparition de vapeurs/aérosols

Type de filtre recommandé : A

L'entreprise doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Informations complémentaires

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	liquide
Couleur	jaune brun
Odeur	d'alcool
Seuil olfactif	aucune donnée disponible
pH	env. 4 à 20°C
Point de fusion	-117 °C (Ethanol 96%)
Point d'ébullition	78°C à 1.013 hPa ((Ethanol 96%)
Point éclair	21°C (Ethanol 70%)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 940

Nom du produit : Bleu de bromothymol

V 16.4



Taux d'évaporation	aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	inflammable
Limite d'explosivité, inférieure	3,5% (V) (Ethanol 96%)
Limite d'explosivité, supérieure	15% vol (V) (Ethanol 96%)
Pression de vapeur	env. 59 hPa (20°C) (Ethanol 96%)
Densité de vapeur relative	aucune donnée disponible
Densité relative	env. 0,862 à 20°C (Ethanol 60%)
Hydrosolubilité	soluble
Coefficient de partage n- octanol/eau	log Pow : -0,31 (Ethanol 96%)
Température d'auto-inflammabilité	aucune donnée disponible
Température de décomposition	Distillable à pression normale (Ethanol 96%)
Viscosité, dynamique	1,2 mPa.(20°C) (Ethanol 96%)
Propriétés explosives	non classé parmi les explosifs (cependant la formation de vapeurs explosives est possible)
Propriétés comburantes	non applicable

9.2 Autres données

Densité apparente :	aucune donnée disponible
Indice de réfraction	aucune donnée disponible
Constante de dissociation	aucune donnée disponible
Tension de surface	aucune donnée disponible
Constante d'Henry	aucune donnée disponible

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.2 Stabilité chimique

Stable pendant 6 mois dans les conditions ambiantes standard (température ambiante)

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

(Ethanol 96)

Danger d'explosion/réactions exothermiques avec :

hydrogène peroxyde, perchlorates, acide perchlorique, Acide nitrique, mercure(II)-nitrate, acide permanganique, Nitriles, peroxydes, Oxydants forts, composés nitrosylés, Peroxydes, sodium, Potassium, halogène oxydes, hypochlorite de calcium, azote dioxyde, oxydes de métaux, hexafluorure d'uranium, iodures, Chlore, Métaux alcalins, Métaux alcalino-terreux, oxydes alcalins, Oxyde d'éthylène, Acide nitrique, avec, permanganate de potassium

Danger d'inflammation ou formation de gaz ou de vapeurs inflammables avec:

composés halogène-halogène, chrome(VI) oxyde, chromyle chlorure, Fluor, hydrures, Oxydes de phosphore, platine

10.4 Conditions à éviter

Réchauffement, flammes nues et étincelles

10.5 Matières incompatibles

Caoutchouc, matières plastiques distinctes

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Mélange

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 940

Nom du produit : Bleu de bromothymol

V 16.4



Toxicité aiguë par voie orale

Dose efficace – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

Toxicité dermique aiguë

Dose efficace – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

Toxicité aiguë par inhalation

Dose efficace – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

Effet irritant et caustique

Irritation primaire de la peau

Temps d'exposition – espèce

Aucune donnée disponible

Irritation des yeux

Temps d'exposition – espèce

Aucune donnée disponible

Irritation des voies respiratoires

Temps d'exposition – espèce

Aucune donnée disponible

Sensibilisation

En cas de contact avec la peau

Aucune donnée disponible

En cas d'inhalation

Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Aucune donnée disponible

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancérogénicité

Aucune donnée disponible

Mutagénicité / Génotoxicité

Aucune donnée disponible

Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée disponible

Danger par aspiration

Aucune donnée disponible

11.2 Informations supplémentaires

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Composants

Ethanol 96

Toxicité aiguë par voie orale

DL50 rat: 6.200 mg/kg (IUCLID)

Symptômes: nausée, vomissements

Toxicité aiguë par inhalation

CL50 rat: 95,6 mg/kg ; 4 h (RTECS)

Symptômes: faibles irritations des muqueuses

Irritation de la peau

Résultat: pas d'irritation

OCDE ligne directrice 404

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.

Irritation des yeux

Aucune donnée disponible

Sensibilisation

Test de sensibilisation (selon Magnusson et Kligman):

Résultat: négatif (IUCLID)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro

Test de Ames

Salmonella typhimurium

Résultat: négatif (National Toxicology Program)

Cancérogénicité

Aucune donnée disponible

Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée disponible

Térogénicité

Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 940

Nom du produit : Bleu de bromothymol

V 16.4



Danger par aspiration

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Effets systémiques: euphorie

En cas de résorption de grandes quantités: vertiges, ivresse, narcose, paralysie respiratoire

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 12. Informations écologiques

Mélange

12.1 Écotoxicité

Toxicité aiguë à court terme pour le poisson

CL50 – EC50 – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

Toxicité chronique à long terme pour le poisson

CL50 – EC50 – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

Toxicité aiguë à court terme pour la daphnia

CL50 – EC50 – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

Toxicité chronique à long terme pour la daphnia

CL50 – EC50 – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

Toxicité aiguë à court terme pour les algues

CL50 – EC50 – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

Toxicité chronique à long terme pour les algues

CL50 – EC50 – espèce – temps d'exposition

Aucune donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets néfastes

Eviter le rejet dans l'environnement

Composants

Ethanol 96

Toxicité pour le poisson

CL50 *Leuciscus idus* (ide): 8.140 mg/l; 48 h (substance anhydre) (IUCLID)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE5 *E. sulcatum*: 65 mg/l ; 72 h (bibliographie)

CE50 *Daphnia magna*: 9.268 -14.221 mg/l mg/l; 48 h (IUCLID)

Toxicité pour les algues

IC5 *Scenedesmus quadricauda* (algues vertes): 5.000 mg/l; 7 d (bibliographie)

Toxicité pour les bactéries

EC5 *Pseudomonas putida*: 6.500 mg/l; 16 h (IUCLID)

Persistance et biodégradabilité

Biodégradabilité: 94%

OCDE Ligne directrice 301E Facilement biodégradable.

Demande Biochimique en Oxygène (DBO): 930 - 1.670 mg/g (5 j) (bibliographie)

Besoin théorique en oxygène (ThOD): 2.100 mg/g (bibliographie)

Ratio COD/ThBOD: 90% (bibliographie)

Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau: log Pow: -0,31 (expérimental) (bibliographie)

Une bioaccumulation n'est pas à prévoir

Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

Résultats des évaluations PBT et vPvB

La substance ne satisfait pas aux critères PBT ou vPvB conformément à la réglementation (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII.

Information écologique supplémentaire

En cas d'utilisation appropriée, aucune perturbation dans les stations d'épuration n'est à craindre.

Tout déversement dans l'environnement doit être évité

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 940

Nom du produit : Bleu de bromothymol

V 16.4



SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Les déchets doivent être éliminés conformément à la directive relative aux déchets 2008/98/CE et aux réglementations locales et nationales en vigueur. Laisser les produits chimiques dans les conteneurs d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets. Traiter les conteneurs non nettoyés comme le produit lui-même.

SECTION 14. Informations relatives au transport

Transport par route (ADR/RID)

Numéro ONU	1170
Nom d'expédition des Nations unies	ETHANOL SOLUTION
Classe	3
Groupe d'emballage	II
Dangereux pour l'environnement	- -
Code de restriction en tunnel :	D/E

Transport aérien (IATA)

Numéro ONU	1170
Nom d'expédition des Nations unies	ETHANOL SOLUTION
Classe	3
Groupe d'emballage	II
Dangereux pour l'environnement	NON

Transport maritime (IMDG)

Numéro ONU	1170
Nom d'expédition des Nations unies	ETHANOL SOLUTION
Classe	3
Groupe d'emballage	II
Pollution marine	NON
N° fiche de sécurité	F-E S-D

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
Sans rapport

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe risque aquatique (WGK)	WGK 1 (Légèrement dangereux pour l'eau)
Restrictions professionnelles	Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail et la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé des femmes enceintes au travail
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)	Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-dessus de la limite réglementaire (> 0.1 % (M/M) Règlement CE N° 1907/2006 (REACH), Article 57).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Voir scénario d'exposition applicable à l'éthanol en annexe.

SECTION 16. Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3

H225 Liquide et vapeurs très inflammables

Conseils relatifs à la formation

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Signification des abréviations et acronymes utilisés

Les abréviations et les acronymes utilisés peuvent être retrouvés sous <http://www.wikipedia.org>.

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 940

Nom du produit : Bleu de bromothymol

V 16.4



ANNEXE : extrait du scénario d'exposition (ES n° 1) des travailleurs et de l'environnement applicables à l'utilisation professionnelle de la substance éthanol conformément aux exigences du règlement REACH (règlement (CE) n° 1907/2006).

SCENARIO D'EXPOSITION 1 (Utilisation industrielle)

1. Utilisation industrielle (Production pharmaceutique, Matière première cosmétique)

Secteurs d'utilisation finale

SU 3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU 10 Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement

Catégorie de produit chimique

PC19 Intermédiaire

PC 39 Cosmétiques, produits de soins personnels

Catégories de processus

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Catégories de rejet dans l'environnement

ERC1 Fabrication de substances

ERC2 Formulation de préparations

ERC4 Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

ERC6a Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

2. Scénarios contribuant : conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1, ERC4, ERC6a

Quantité utilisée

Quantité annuelle par site 400000 t

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Débit 18.000 m3/j

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Nombre de jours d'émission par année 350

Facteur d'Emission ou de Libération : Air 70 %

Facteur d'Emission ou de Libération : Eau 87 %

Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Type de station de traitement des EU Station municipale

Efficacité 90%

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC15

Quantité utilisée

Quantité annuelle par site 75000 t

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Débit 18.000 m3/j

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Nombre de jours d'émission par année 350

Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Type de station de traitement des EU Station municipale

Efficacité 90%

2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC15

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange //l'Article Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %

Forme Physique (au moment de l'utilisation) liquide très volatil

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément aux Règlements (CE) No. 1907/2006 et 2015/830

Code produit : 940

Nom du produit : Bleu de bromothymol

V 16.4



Fréquence et durée d'utilisation

Fréquence d'utilisation 8 heures / jour

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur Intérieur sans ventilation aspirante locale (LEV)

Conseils supplémentaires de bonne pratique

Porter des gants adaptés (conformes à EN374) et une protection des yeux

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

CS	Descripteur d'utilisation	Msafe	Compartiment	RCR	Méthode d'Evaluation de l'Exposition
2.1	ERC1		Eau douce Eau de mer Sol	< 0,01 < 0,01 < 0,01	ECETOC TRA ECETOC TRA ECETOC TRA
2.1	ERC4		Eau douce Eau de mer Sol	< 0,01 < 0,01 < 0,01	ECETOC TRA ECETOC TRA ECETOC TRA
2.1	ERC6a		Eau douce Eau de mer Sol	< 0,01 < 0,01 < 0,01	ECETOC TRA ECETOC TRA ECETOC TRA
2.1	ERC2		Eau douce Eau de mer Sol	0,11 0,01 < 0,01	ECETOC TRA ECETOC TRA ECETOC TRA

Travailleurs

CS	Descripteur d'utilisation	Durée d'exposition, route, effet	RCR	Méthode d'Evaluation de l'Exposition
2.1	PROC15	Long terme, par inhalation, systémique Long terme, dermique, systémique Long terme, combiné, systémique	0,10 < 0,01 0,10	ECETOC TRA3 ECETOC TRA3

Les paramètres et les efficacités par défaut du modèle d'évaluation d'exposition appliqué ont été utilisés pour le calcul (sauf mention contraire).

4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Veuillez consulter les documents suivants@: ECHA Guidance on information requirements and chemical safety assessment Chapter R.12: Use descriptor system; ECHA Guidance for downstream users; ECHA Guidance on information requirements and chemical safety assessment Part D: Exposure Scenario Building, Part E: Risk Characterization and Part G: Extending the SDS; VCI/Cefic REACH Practical Guides on Exposure Assessment and Communications in the Supply Chain; CEFIC Guidance Specific Environmental Release Categories (SPERCs).